



# FLASH INFO

Retrouvez le flash info n° 85 avril 2023



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2023

Le concours des maisons fleuries fait depuis longtemps le bonheur des habitants et c'est une jolie manière de mettre en valeur sa maison, de montrer ses talents de jardinier et de donner une belle image de sa commune.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire au concours des maisons fleuries 2023.

Ce concours vise à saluer et récompenser les actions menées par les habitants en matière de fleurissement, d'embellissement du village et d'amélioration du cadre de vie.

Il est libre, gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune. Chacun peut s'inscrire en retournant au Trait d'Union le bulletin d'inscription joint au règlement que vous trouverez sur le site [www.moustoir-ac.fr](http://www.moustoir-ac.fr) ou en version papier à la mairie et au Trait d'Union.



### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

DU 1<sup>ER</sup> MAI  
AU 1<sup>ER</sup> JUIN  
2023

#### Inscription :

 06 30 07 56 00

 [comculture@moustoir-ac.bzh](mailto:comculture@moustoir-ac.bzh)

 à l'accueil du Trait d'Union



# ELECTION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



2023-2025

TU VEUX FAIRE BOUGER  
TA COMMUNE ?

**DEVIENS UN JEUNE ELU**

**AU CONSEIL MUNICIPAL  
DES JEUNES**

TU ES EN CM1  
OU CM2

TU AS  
DES IDEES



ET DES PROJETS  
POUR TA COMMUNE

TU POURRAS  
CONCRETISER TES  
PROJETS !

retour des candidatures pour  
le 26 mai 2023

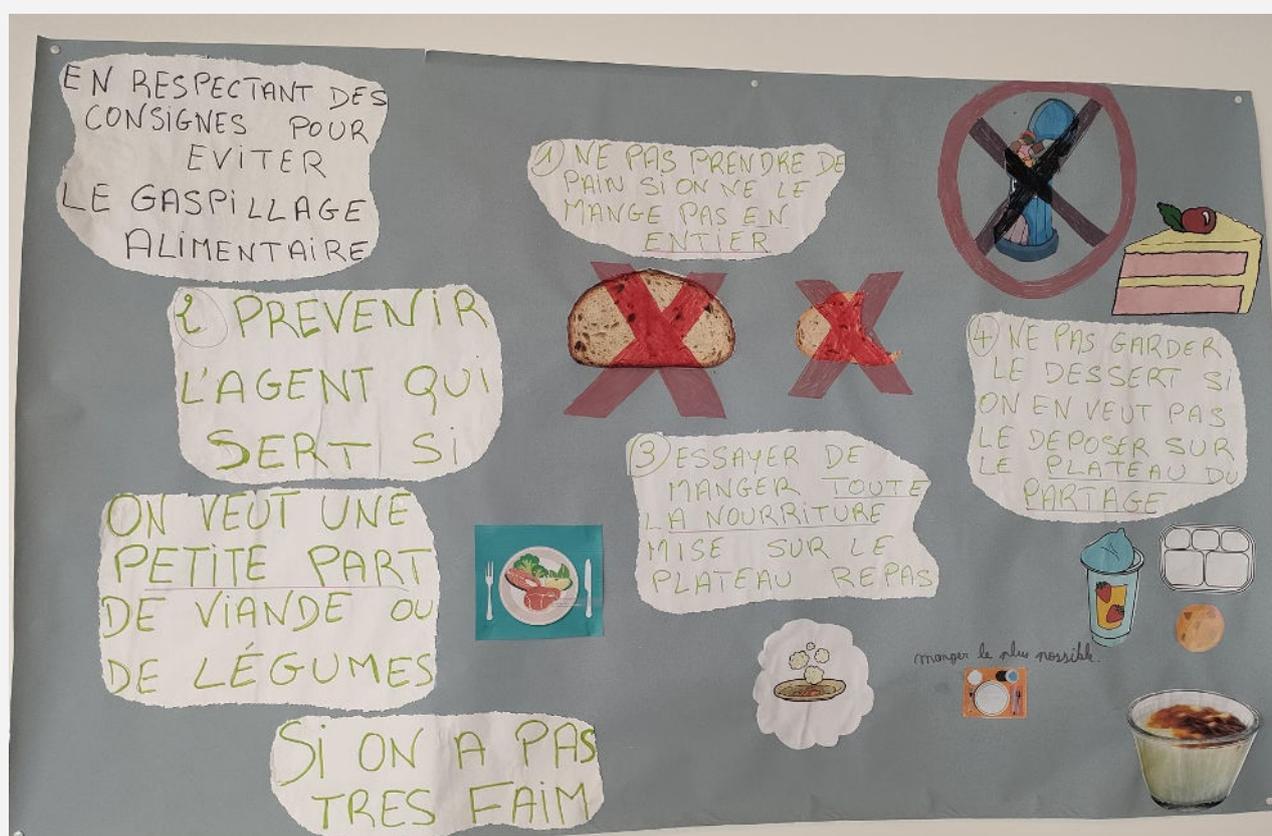
# DÉFIS POUR LA PLANÈTE AU RESTAURANT SCOLAIRE

L'ensemble des élèves de Moustoir-Ac et le personnel du restaurant scolaire continuent leurs efforts pour diminuer autant que possible les déchets alimentaires.

En septembre 2022, on comptabilisait 100 g de déchet par enfant. La dernière semaine d'école avant les vacances de Pâques, la totalité des enfants ont réussi à ne produire que 48 g par enfant.

Toute l'équipe salue les efforts des élèves et note qu'ils sont plus réactifs à demander des portions moindres et à utiliser le plateau du partage.

Un grand bravo à toutes et à tous !!



# CONSULTATION SUR LES LIGNES DE CARS BREIZHGO

**Dîtes nous ce que vous pensez des cars BreizhGo !**

Du 24 avril au 21 mai, la Région Bretagne lance une grande consultation en ligne auprès des usagers et des non usagers du réseau des cars interurbains BreizhGo desservant les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor. Cette consultation concernera également la ligne Rennes – Pontivy / Loudéac.

Il s'agit de recueillir votre avis sur toutes les composantes de ce service public de transport : les horaires, les tarifs, les arrêts, etc.

Vos retours serviront à préparer le renouvellement des délégations de service public qui interviendront en 2025. Ils nous permettront de mieux adapter le réseau BreizhGo à vos attentes. La participation du plus grand nombre est donc nécessaire !

**Retrouvez toutes les infos sur cette consultation à l'adresse :**

**[www.breizhgo.bzh/donnezvotreavis](http://www.breizhgo.bzh/donnezvotreavis)**



# PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL BRETAGNE CENTRE

Dans la cadre du **Plan Alimentaire Territorial Bretagne Centre (dont Centre Morbihan Communauté fait actuellement partie)** ,  
vous êtes **invités à une conférence** « *Débat sur la pause méridienne et accompagnement de l'enfant* » :

**Le mercredi 31 Mai 2023 à 18h00 au Hub enerco  
Boulevard Auguste Le Goff, 56500 Locminé**

**L'objectif de la conférence, menée par la ligue de l'enseignement, est de mettre en avant les enjeux de la pause méridienne, son caractère éducatif en lien avec une alimentation de qualité et avec sa dimension de bien vivre ensemble.**

Cette conférence d'une **durée de deux heures (de 18H à 20H)** sera suivie d'un cocktail dinatoire.

**La réunion est ouverte à tous** : *élu.e.s, parents d'élèves, associations, enseignants, personnels de cantines des communes de Centre Morbihan Communauté, personnels de services, cuisiniers et périscolaires en contact avec les enfants pendant la pause méridienne [...].*

Inscription via le **lien** suivant en vous connectant à un compte Google (ou directement auprès de Stéphane SOUNDRON) : <https://docs.google.com/forms/d/1z6uTYcAtfmoCzl6qpGREby9ReGEIswbxfTBQzrASF7U/edit>

**Pour toutes questions**, je vous invite à contacter **M. Stéphane SOUNDRON**, Coordinateur Alimentaire PAT Bretagne Centre, Chambre d'Agriculture de Bretagne : **06-07-68-97-72** / [stephane.soundron@bretagne.chambagri.fr](mailto:stephane.soundron@bretagne.chambagri.fr)

# ENTRE VOISINS

## SOYONS MALINS

RÈGLE N°1  
RESPECT & TOLÉRANCE

CHOISIR  
LE BON MOMENT  
C'EST IMPORTANT

Extrait de l'arrêté préfectoral relatif à la  
lutte contre les bruits de voisinage du  
12 juillet 1990 - n° 90-1-1218 et n°90-1-2153  
de la Préfecture de l'Hérault.

Les travaux bruyants sont à effectuer :

- les jours ouvrables :  
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis  
de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés  
de 10h00 à 12h00

NON  
RESPECT = amende  
450 €

Le brûlage à l'air libre des déchets  
verts est interdit, en vertu des  
dispositions de l'article 84 du  
règlement sanitaire départemental.

Que faire de ses déchets verts ?

- les utiliser en paillage ou en compost
- les déposer en déchèterie

*Brûler des déchets verts, surtout si ils  
sont humides, dégage des substances  
toxiques pour les êtres vivants et  
l'environnement.*

BRÛLAGE = amende  
450 €

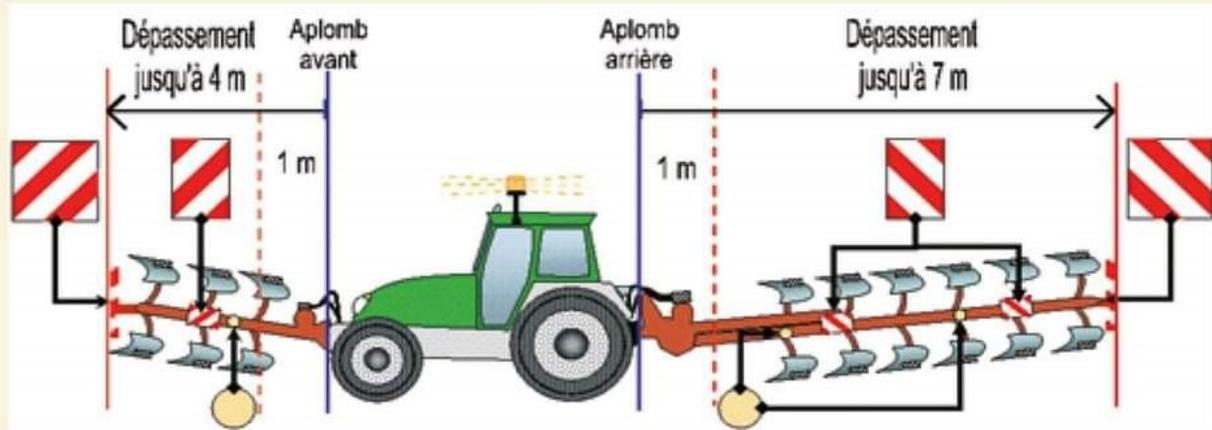
CHOISIR

LE COMPOSTAGE  
ET PAS LE BRÛLAGE  
des déchets verts !



# Automobiliste soyez vigilant et patient!

**PENSEZ À VOTRE SÉCURITÉ, AINSI QU'À LA NÔTRE!  
UN VÉHICULE EN CACHE SOUVENT UN AUTRE!**



**PAS DE CONVOI  
AGRICOLE,  
PAS DE CÉRÉALES,  
PAS DE PAINS,  
PAS DE LÉGUMES!**



**Jeunes  
Agriculteurs  
Haut-Rhin**

# Quelles autorisations, pour quels travaux ?

## TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

## TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

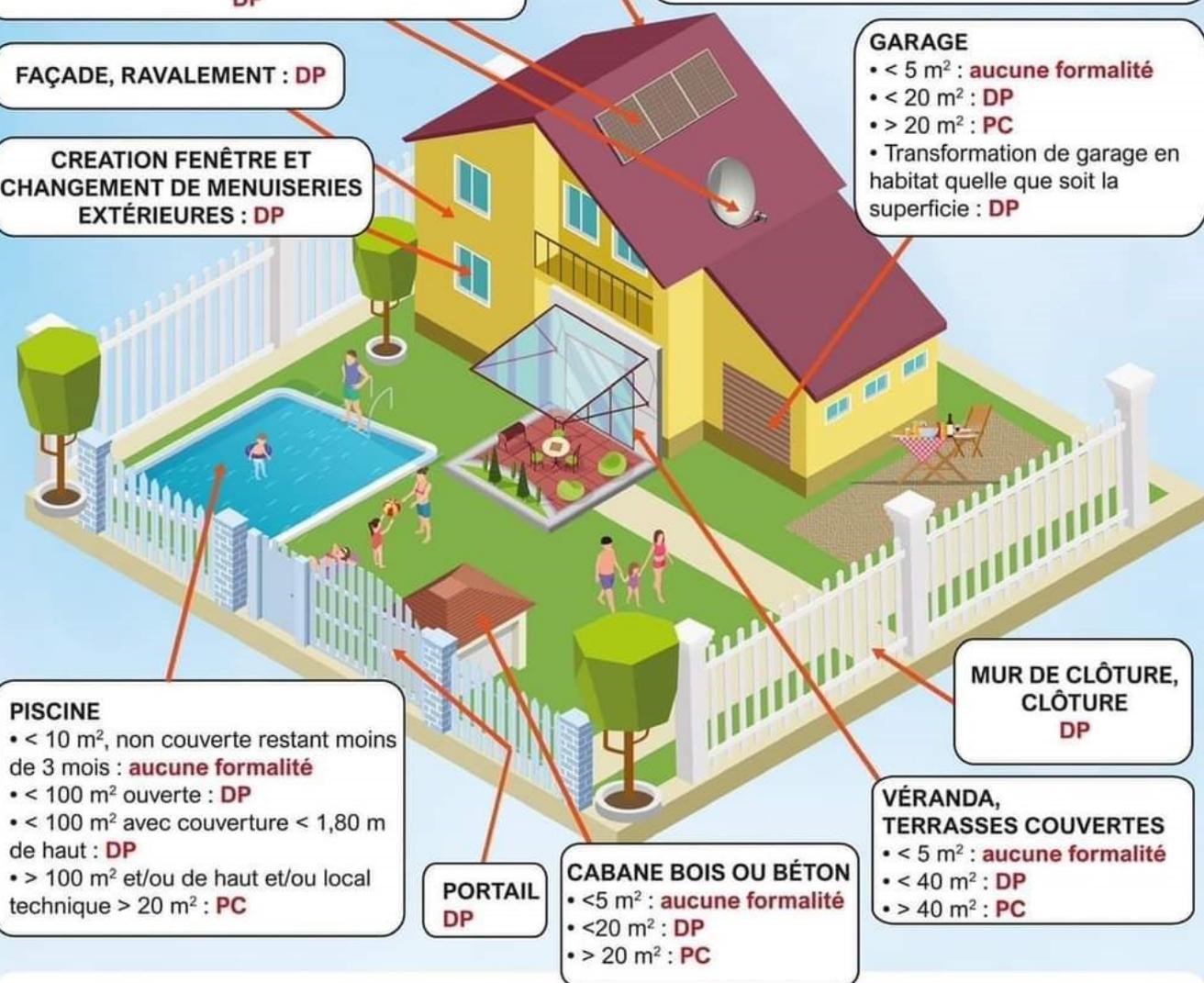
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :  
**DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET  
CHANGEMENT DE MENUISERIES  
EXTÉRIEURES : **DP**

## GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



## PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

MUR DE CLÔTURE,  
CLÔTURE  
**DP**

## VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

PORTAIL  
**DP**

## CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : **DP**
- > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

## DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

## Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du MORBIHAN

Arrêté préfectoral du 26 septembre 2019 (résumé des principales dispositions)

Feu sur les plages		<b>INTERDIT TOUTE L'ANNÉE</b> (cf article 1)
Terrains boisés plantations, landes, reboisements et à moins de 200 mètres de ces lieux	Incinérer des végétaux sur pieds	<b>INTERDIT TOUTE L'ANNÉE</b> (cf article 2-1)
	Porter ou allumer du feu	<b>INTERDIT TOUTE L'ANNÉE</b> Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayants droit (cf article 2-1)
	Fumer	<b>POSSIBLE</b> Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
	Incinérer les déchets issus de la sylviculture (rémanents de coupe)	
Déchets verts		<b>INTERDIT TOUTE L'ANNÉE</b> (cf article 3)
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	<b>INTERDIT TOUTE L'ANNÉE</b> (cf article 4)
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	<b>POSSIBLE</b> Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars En l'absence d'une solution de valorisation (cf article 4)
Végétaux parasités par les organismes nuisibles		<b>POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE</b> Déclaration et autorisation DDTM après avis DRAAF (cf article 5)
Espèces exotiques envahissantes	Relevant de l'arrêté du 14 février 2018 (Baccharis, ...)	<b>POSSIBLE</b> Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars (cf article 6)
	Relevant du code de la santé publique (3 espèces d'ambrosie, berce du caucase)	<b>POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE</b> (cf article 6)
Feux et foyers à l'air libre	Feux pour méchouis et barbecue attenants à une habitation	<b>POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE</b> Sous réserve de restrictions locales (cf article 7-1)
	Feux festifs	<b>POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE</b> Déclaration et autorisation municipale (cf article 7-2)
	Lâcher de ballons lumineux et lanternes volantes	<b>INTERDIT TOUTE L'ANNÉE</b> (cf article 7-3)
Episode de pollution de l'air (alerte/arrêté préfectoral)		<b>INTERDICTION POUR TOUS LES USAGES AUTORISÉS CI-DESSUS</b>

Se référer à l'article 8 de l'arrêté pour les conditions à respecter dans le cas où l'emploi du feu est autorisé

# QUAND DÉCLARER VOS REVENUS ?

Déclaration en ligne : ouverture le  
13 avril 2023.

Dates limites par zone :

<b>Zone 1</b>	départements 01 à 19 et non-résidents	<b>25 mai 2023</b>
<b>Zone 2</b>	départements 20 à 54	<b>1er juin 2023</b>
<b>Zone 3</b>	départements 55 à 976	<b>8 juin 2023</b>

Date limite de dépôt au format papier  
le 22 mai 2023.



## Le Trait d'Union fête la Bretagne



**Jeudi 11 & 25 : Atelier théâtre (pour adultes)**  
à 16h30

Venez donner de la voix et exercer vos talents à l'oral.



**Récits de voyage : le Morbihan, une destination exotique**

exposition prêtée par les Archives départementales du Morbihan, du 02 au 31/05



**Mercredi 17 : Atelier d'anglais avec Valerie**

11h-11h30 : de 7 à 10 ans

11h30-12h : de 3 à 6 ans



**Mercredi 17 : Atelier créatif "Poésie de papier" à 14h30 (à partir de 9 ans)**

Fabrique, avec du bois et du fil de kraft armé, ce que la Bretagne représente pour toi !  
avec Peggy Daniel, plasticienne



**Mercredi 24 : "Crêpe Party" intergénérationnelle**  
avec le Club des Menhirs  
de 15h à 16h30

Renseignements et réservation au 02 97 60 55 45  
par mail : [traitudunion@moustoir-ac.bzh](mailto:traitudunion@moustoir-ac.bzh)

# ÇA S'EST PASSÉ AU TRAIT D'UNION

Les vacances de Pâques étaient placées sous le signe du jeu au Trait d'Union.

Tout au long de la première semaine des vacances, les enfants ont décoré les vitres du Trait d'Union façon Pixel Art, cuisiné et dégusté des pancakes customisés. Ensemble, nous avons terminé l'impossible puzzle Harry Potter !

Avec l'aide de deux bénévoles de l'association Brick Ouest, petits (et grands) ont briqué, briqué et encore briqué des Lego. Le résultat final était incroyable. Puis le dernier jour, 16 gamers se sont affrontés pour remporter le titre de champion du Trait d'Union !

Sur les marches du podium, nous retrouvons :

1ère place : Liam / 2ème place : Anatole / 3ème place : Alwenna





*Commémoration  
de la victoire du  
8 mai 1945*

**11h à la mairie  
dépôt de gerbe au  
monument aux morts.  
chant l'hymne européen.**

**A l'issue, la municipalité  
vous invite au verre de l'amitié.**

A NOTER DANS SON AGENDA

Samedi  
**13 mai**  
Moustoir-AC  
midi | minuit

# Tohu Bohu

CHEZ LES CHAS DU



**GRATUIT**

JEUX  
ATELIERS  
LANGUE DE BOIS  
RESTAURATION  
BUVETTE

1 SPECTACLE | 2 CONCERTS

JOUTES SPEKTACULAIRES  
**SUNNY LEGACY**

REGGAE - ROCKSTEADY

**PACO & POUPETTE**

VARIÉTÉ TOUT TERRAIN

Renseignements : 06 52 77 59 91 | Suivez-nous aussi sur : TOHU-BOHU-chez-les-Chas-Du

A NOTER DANS SON AGENDA

MOURIEG  
MORÉAC

KREIZENN AN TY ROZ  
ESPACE AN TY ROZ

SADORN 13 A VIZ MAE 2023  
SAMEDI 13 MAI 2023



Expositions ❖ Spectacle ❖ Ateliers ❖ Marché ❖ Concerts ❖ Fest-noz  
Diskouezadeg - Arvest - Stalioù - Marc'had - Sonadegoù - Fest-noz



©Visuel Maud Lodevis

Entrée  
libre  
A-VAT



# A NOTER DANS SON AGENDA

## AU PROGRAMME :

# GRATUIT

- ❖ **15h : ouverture** avec le bagad et le bagadig de la Kevrenn Bro Logunec'h
- ❖ **15h30 - 16h30 : spectacle « Instants contés »** sur les légendes bretonnes avec Anthony Debray et Milho
- ❖ **17h - 18h : concerts** des élèves de l'école de musique et du projet Choral' Breizh
- ❖ **18h30 - 19h30 : démonstration de danses** par les Krollerion Mourieg et Malamea o Futuna
- ❖ **20h : ouverture du Fest-noz** avec le duo de chanteuses Koulma et Loeiza
- ❖ **20h30 : Fest-noz** (Hunegan, Lies, Kanerion Bro Boïo, duo Le Corre – Le Quintrec)

Et aussi...

- ❖ **Animations** jeux en bois et atelier créatif de 15h30 à 19h30
- ❖ **Marché** de producteurs / créateurs de 15h à 20h
- ❖ **Expositions** de peintures et de costumes traditionnels
- ❖ **Point d'Informations Touristiques** avec Centre Morbihan Tourisme

*Buvette et restauration sur place par l'APE école St Cyr, l'Amicale laïque école Le Grand Marronnier, la Kevrenn Bro Logunec'h, les Krollerion Mourieg et le Conseil Municipal des Enfants de Moréac.*



## A DÉCOUVRIR ÉGALEMENT DANS LES MÉDIATHÈQUES DU TERRITOIRE :

### Samedi 13 mai - Médiathèque de Moréac

- ❖ **10h - 11h** Café littéraire thématique « Fête de la Bretagne »  
Gratuit / Public adulte / Réservation conseillée
- ❖ **14h30 - 15h00** Heure du conte « Les contes traditionnels bretons »  
Gratuit / Pour les enfants à partir de 4 ans / Réservation conseillée
- ❖ **Du 3 mai au 31 mai** la médiathèque met en avant les cultures de Bretagne !  
Retrouvez des sélections pour adultes et enfants, romans, bande-dessinée, documentaires etc.



### Du 2 au 31 mai - Médiathèque de Saint-Jean-Brévelay

- ❖ Exposition photos par l'association "Chercheurs d'images" de Grand-Champ

### Mercredi 17 mai - Le Trait d'Union de Moustoir-Ac

- ❖ **14h30** : atelier créatif « Poésie de papier » animé par la plasticienne Peggy Daniel  
A partir de 7 ans / Gratuit / Sur inscription
- ❖ **Du 2 au 31 mai**, exposition « Récits de voyage : le Morbihan une destination exotique » des Archives départementales du Morbihan



Infos pratiques : programme détaillé sur [www.centremorbihanculture.bzh](http://www.centremorbihanculture.bzh)  
et sur la page Facebook Centre Morbihan Culture / 02.97.44.22.58 / [culture@cmc.bzh](mailto:culture@cmc.bzh)





L'école Sainte Barbe de Moustoir-ac  
vous propose  
une vente de saucissons



- 4 € le saucisson différentes saveurs (nature, herbes, fumé, noisettes, sanglier, beaufort, cerf, canard, fromage de chèvre ou piment d'espelette)
- 20 € le lot de 6 (au choix)

Les commandes seront à rapporter **avant le vendredi 5 mai** :

- Par mail [apel.moustoirac@gmail.com](mailto:apel.moustoirac@gmail.com)
- Par téléphone 07 68 84 45 72

La distribution aura lieu le jeudi 22 juin à l'école

A NOTER DANS SON AGENDA

**DIMANCHE**  
**4** JUIN  
**2023**

**MOUSTOIR-AC**



**TERRAIN DES SPORTS**

**10H00**

**5 ÈME TOURNOI DE  
FOOTBALL FÉMININ**

**1 500 € DE DOTATIONS**  
+ Lots pour chaque équipe

**40€/ÉQUIPE**  
À partir des U17

**6 joueuses + 1 Remplaçante**

Contact : **06.78.95.29.42**

Inscriptions :



**PODIUM 2000**  
*Donnez un sens à vos nuits...* **CLUB DISCOTHÈQUE**

TALVERN - 56150 BAUD - TEL:02-97-51-00-13 - OUVERT VENDREDIS, SAMEDIS ET VEILLES DE FÊTES

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique - L'ASM se réserve le droit d'annulation

A NOTER DANS SON AGENDA

# MOUSTOIR-AC

**25<sup>È</sup> TOURNOI  
DE FOOT**

STADE DU RESTO

**10H00**

RESTAURATION SUR PLACE  
REPAS COMPLET

**SAMEDI 3 JUIN 2023**

**SUR 4 TERRAINS - 6 JOUEURS + 1 REMPLAÇANT**

**25000€**

**DE LOTS**

+ de nombreux lots

**1<sup>ER</sup>: 7000€** & TROPHÉE

**2<sup>ÈME</sup>: 4900€** & TROPHÉE

**3<sup>È</sup>: 2800€**

**4<sup>È</sup>: 2100€**

**5<sup>ÈME</sup> AU 8<sup>ÈME</sup> : 500€**

**1<sup>ER</sup> CONSOLANTE : JEU DE MAILLOT**

INFORMATIONS : 07.69.00.33.23

BASE DE 32 ÉQUIPES



**Groupama**

*Inscriptions*  
45€ PAR ÉQUIPE



# EMPLOI



**d'auCY**  
Locminé

## REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES

### SAISONNIERS F/H - 2023

OPÉRATEURS DE PRODUCTION F/H  
CONDUCTEURS DE LIGNE F/H  
CONTROLEURS QUALITÉ F/H  
CARISTES F/H

**DÉPOSEZ VOTRE CV À L'ACCUEIL DE L'USINE**  
ZI LE BELVAUX 56500 LOCMINE (FACE A LA PISCINE)

ou envoyez le par mail à :  
[daucylocmine.recrutement@eureden.com](mailto:daucylocmine.recrutement@eureden.com)

  
**EUREDEN**  
*Recrute*